

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués
en exercice : 55

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

A la suite d'une convocation du mardi 09 décembre 2025, les membres du Comité syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 15 décembre 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Laurent MENIERE, Salvatore COSCARELLA, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Christian CLEMENT, Dominique SCHOULLER, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL, Roselyne DA SOLLER.

- Dont représentés par son suppléant :

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Madame Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ Excusés ayant donné procuration : 4

Madame, Messieurs Jean-Claude HEHN a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Cyrille FETIQUE a donné procuration à Roland ROTH, Bernard COLBUS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 16

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, René STEINER, Bernard TREUVELOT, Gabriel WALKOWIAK, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Emmanuel THIRY, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Marc FRIEDRICH, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Jean-Louis SCHEUER.

✓ Absents : 5

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Bernard PETRY, Cathia HEIM, David SUCK.

08. FINANCES

OBJET : AUTORISATION SPECIALE D'INVESTISSEMENT 2026

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement au titre des dépenses réelles de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 780 813,72 € déduction faite des remboursements d'emprunts et dettes assimilées, et que le quart de ces crédits s'élève à 1 445 203,43 €.

Après avoirs recueilli l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances lors de leur réunion du 8 décembre 2025.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts en 2025 :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------|---|----------------------|
| Chapitre | Libellé | Montant |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 20 000€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 325 203,43€ |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 000 000€ |
| 27 | Autres immobilisations financières | 100 000€ |
| TOTAL | | 1 445 203,43€ |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à MORSBACH, le 15 décembre 2025



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
 Compte tenu de la publication de la délibération, **18 DEC. 2025**
 Et de la transmission en Sous-Préfecture le **18 DEC. 2025**